

**2017\_CT2\_032**

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Réalisation du bassin de rétention des Valladets - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_032-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

#### Zones d'activités

#### ■ Séance du 2 février 2017

05\_1\_04

#### ■ Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières – Commune d'Eguilles – Réalisation du bassin de rétention des Valladets – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de réhabilitation et de maintien de la qualité des zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée dans la réalisation du bassin de rétention « Les Valladets » situé sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles.

Par délibération n°2011-B301 en date du 21 juillet 2011, le Bureau communautaire de la CPA validait le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ainsi que le recours à un mandataire pour la réalisation du bassin dit « Les Valladets » sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles.

Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage n°113CPA01 a été notifié à la SEMEPA en date du 23 novembre 2011.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 26 juillet 2016, la SEMEPA faisait parvenir au Territoire du Pays d'Aix, le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice du Territoire du Pays d'Aix de 557 642,45€ TTC. Cette recette a été perçue par la Trésorerie Principale en date du 18 novembre 2016, conformément au titre de recettes n°426, bordereau 89 en date du 4 octobre 2016.

Le décompte général de cette opération est détaillé ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_032-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

<b>Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché</b>	<b>1 200 000,00 €</b>
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA	<b>34 810,51 €</b>
<b>Recettes SEMEPA</b>	
Avances de la CPA :	1 100 000,00 €
Produits financiers :	3 276,24 €
Rémunération SEMEPA	34 810,51 €
<b>Total Recettes TTC :</b>	<b>1 138 086,75€</b>
<b>Dépenses SEMEPA :</b>	
Frais Divers	20 826,97 €
Maîtrise d'œuvre + CSPS	32 007,20 €
Travaux	491 599,23 €
Titre de Recettes en faveur de la CPA	557 642,45 €
Rémunération SEMEPA	36 010,91 €
<b>Total TTC :</b>	<b>1 138 086,75 €</b>
<b>Solde opération</b>	<b>0 €</b>

Il est proposé aujourd'hui de donner quitus à la SEMEPA pour cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_032-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011-B301 du Bureau communautaire de la CPA en date du 21 juillet 2011, validant le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ainsi que le recours à un mandataire pour la réalisation du bassin dit « Les Valladets » sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La perception par titre de recettes du solde de l'opération ;
- La demande de quitus formulée par la SEMEPA ;
- L'avis de la Commission Développement Economique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017 ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est adopté le bilan de clôture du marché 113CPA01 confié à la SEMEPA pour la réalisation du bassin de rétention « Les Valladets » sur la commune d'Eguilles, sur la base du bilan financier présenté ;

**Article 2 :**

Le quitus est donné à la SEMEPA pour l'exécution du marché visé dans l'exposé qui précède ;

**Article 3 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_032-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Réalisation du bassin de rétention des Valladets - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 02 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_032-DE  
Date de télétransmission :  
10/03/2017  
Date de réception préfecture :